

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 1^{er} février 2021

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de Boischatel, tenue le 1^{er} jour du mois de février 2021, 20 h par vidéoconférence, conformément à l'autorisation temporaire du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères Natasha Desbiens et Martine Giroux, messieurs les conseillers Michel Cauchon, Daniel Morin, Nelson Bernard et Vincent Guillot. Le directeur général, la directrice générale adjointe / greffière-trésorière et le greffier-trésorier adjoint sont également présents.

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Moment de silence
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 11 janvier 2021
4. Adoption du paiement des dépenses du mois de janvier 2021
5. Période de questions:
 - 5.1 Membres du Conseil
 - 5.2 Public

ADMINISTRATION:

6. Achats au fonds de roulement
7. Nomination au poste d'adjointe à la direction
8. Contribution Association du Lac-la-Retenué
9. Avis de motion et dépôt du projet de *Règlement # 2021-1110 modifiant le règlement numéro 2017-1035 ayant pour objet d'établir la tarification de différents services municipaux*
10. Avis de motion et dépôt du projet de *Règlement # 2021-1111 ayant pour objet de rendre publiques les sections des rues du Plateau, des Onyx, de la Rivière, de l'Érablière et des Rochers*
11. Appui à l'Association Bénévole Côte-de-Beaupré pour l'initiative « La participation sociale, l'affaire de tous! »
12. Adhésion à la déclaration d'engagement sur la démocratie et le respect de l'Union des municipalités du Québec
13. Mise aux normes de l'UTE - Libération des retenues temporaires
14. Appui – Démarches de la MRC visant l'acquisition du tréfonds des terrains au Mont-Sainte-Anne

TRAVAUX PUBLICS

15. Autorisation de dépense – Matériaux granulaires – Parc des Saphirs
16. Autorisation d'appel d'offres – Matériaux granulaires – Projets 2021
17. Mandat services professionnels en génie civil – Projet bâtiment préfabriqué
18. Mandat services professionnels – Analyses poste de pompage des Émeraudes
19. Autorisation de dépense – Réparation du moteur camion-citerne
20. Autorisation de dépense - Végétalisation de la briqueterie Citadelle

URBANISME:

21. Demande de permis au PIIA – CCU du 26 janvier 2021
22. Avis de motion pour l'adoption du *Règlement # 2021-1108 modifiant le règlement de zonage #2014-976 et ses amendements afin de modifier la limite de la zone P3-026 en intégrant le lot 4 209 580 à la zone H1-027*
23. Adoption du premier projet de *Règlement # 2021-1108 modifiant le règlement de zonage #2014-976 et ses amendements afin de modifier la limite de la zone P3-026 en intégrant le lot 4 209 580 à la zone H1-027*
24. Avis de motion pour l'adoption du *Règlement # 2021-1109 modifiant le règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements d'urbanisme numéro 2014-975 afin d'abroger les dispositions relatives à la tarification des autorisations, permis et certificats*
25. Adoption du projet de *Règlement # 2021-1109 modifiant le règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements d'urbanisme numéro 2014-975 afin d'abroger les dispositions relatives à la tarification des autorisations, permis et certificats*
26. Acceptation provisoire de la phase 4B du développement résidentiel « Havre Boischatel »
27. Acceptation finale de la phase 1 du développement résidentiel « Havre Boischatel »
28. Renouvellement de mandats des membres du Comité consultatif d'urbanisme

LOISIRS

29. Embauche temporaire

DIVERS

30. Périodes de questions :
 - 30.1 Membres du Conseil
 - 30.2 Public
31. Levée / Ajournement

2021-02-020

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé par le greffier-trésorier adjoint.

2021-02-021

3. Adoption du procès-verbal du 11 janvier 2021

Il est proposé par le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 11 janvier 2021 tel que rédigé par le greffier-trésorier adjoint.

2021-02-022

4. Adoption du paiement des dépenses du mois de janvier 2021

Il est proposé par le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d'autoriser le paiement des dépenses du mois de janvier 2021, tel que présenté au Conseil. Le greffier-trésorier adjoint confirme que la Municipalité a les crédits disponibles pour procéder aux paiements.

5. Période de questions :

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Aucune question

De la part de l'assistance :

- Aucune question

La période de questions a débuté à 20h01 et s'est terminée à 20h01.

ADMINISTRATION

2021-02-023

6. Achats au fonds de roulement

Considérant la nécessité de procéder à l'acquisition de divers équipements pour les services d'urbanisme et des travaux publics;

Considérant que ces dépenses ont été prévues lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2021 selon la liste soumise;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement de procéder à l'acquisition des équipements pour un montant total de 16 292 \$, plus les taxes.

Ces sommes incluent notamment les dépenses suivantes:

1. PG Solution 13 000\$, plus taxes

Cette somme sera prise à même le fonds de roulement dès le 1er janvier 2022 pour une période de trois (3) ans.

2021-02-024

7. Nomination au poste d'adjointe à la direction

Considérant le départ d'une employée;

Considérant le processus d'embauche effectué par la Municipalité pour le poste d'adjointe à la direction;

Considérant la recommandation du greffier-trésorier adjoint ;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement, de procéder à la nomination de madame Amélie Bédard à titre d'adjointe à la direction selon les conditions prévues à la convention collective des employés syndiqués.

2021-02-025

8. Contribution Association du Lac-la-Retenu

Considérant la demande de l'Association du Lac-la-Retenu;

Considérant que le Lac-la-Retenu est l'affluent principal de la prise d'eau potable de la Municipalité;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement;

Qu'un montant de 2 000 \$ soit accordé à titre de contribution annuelle;

Qu'une demande soit adressée à l'Association du Lac-la-Retenu afin qu'un représentant de la Municipalité puisse siéger au conseil d'administration.

2021-02-026

9. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement # 2021-1110 modifiant le règlement numéro 2017-1035 ayant pour objet d'établir la tarification de différents services municipaux

Avis de motion est, par les présentes, donné par le conseiller Michel Cauchon qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le *Règlement numéro 2021-1110 modifiant le règlement numéro 2017-1035 ayant pour objet d'établir la tarification de différents services municipaux*. Un projet de règlement est présenté et déposé séance tenante.

- 2021-02-027 10. **Avis de motion et dépôt du projet de Règlement # 2021-1111 ayant pour objet de rendre publiques les sections des rues du Plateau, des Onyx, de la Rivière, de l'Érablière et des Rochers**
- Avis de motion est, par les présentes, donné par la conseillère Martine Giroux qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement numéro 2021-1111 ayant pour objet de rendre publique les sections des rues du Plateau, des Onyx, de la Rivière, de l'Érablière et des Rochers. Un projet de règlement est présenté et déposé séance tenante.
- 2021-02-028 11. **Appui à l'Association Bénévole Côte-de-Beaupré pour l'initiative « La participation sociale, l'affaire de tous! »**
- Considérant** que l'Association Bénévole Côte-de-Beaupré déploie ses actions sur l'ensemble du territoire de la MRC de la Côte-de-Beaupré;
- Considérant** que l'initiative touche tous les aînés du territoire;
- Considérant** que la Politique de la famille incluant la démarche Municipalité amie des aînés a été adoptée en décembre 2019 et que l'initiative cadre avec les orientations de celle-ci;
- Considérant** que l'Association Bénévole Côte-de-Beaupré sollicite l'appui de la Municipalité dans sa démarche auprès de l'IVPSA afin d'obtenir du financement pour déployer ses actions auprès des aînés du territoire;
- Pour ces motifs**, il est proposé par la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'appuyer l'initiative « La participation sociale, l'affaire de tous! » en transmettant une lettre d'appui à l'organisation.
- 2021-02-029 12. **Adhésion à la déclaration d'engagement sur la démocratie et le respect de l'Union des municipalités du Québec**
- Considérant** que la polarisation de l'opinion publique dans les médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux entraîne une multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard des élués/élus et des employés municipaux;
- Considérant** que ce phénomène a pris de l'ampleur depuis le début de la crise de la COVID-19 en 2020;
- Considérant** que l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance qu'a la population envers ses institutions démocratiques;
- Considérant** que le respect est un élément fondamental d'une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont notamment la liberté d'expression;
- Considérant** qu'une démocratie respectueuse honore la fonction d'élue et élu et consolide la qualité et l'autorité des institutions;
- Considérant** que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect;
- Considérant** que les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement suivante:
- « Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services,

comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

Dans moins d'un an se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élues et élus et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.

Comme élues municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». Et nous invitons les élues et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement. »

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement;

Que le conseil municipal adhère à la déclaration d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »;

Que le conseil municipal s'engage à accompagner les élues et élus municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale, consolider la confiance envers les institutions démocratiques et à reconnaître le travail des employés municipaux;

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ.

2021-02-030

13. Mise aux normes de l'UTE – Libération des retenues temporaires

Considérant que la Municipalité de Boischatel a effectué des retenues temporaires pour le projet la mise aux normes de l'UTE;

Considérant la directive de changement # 87;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement de procéder au paiement des sommes dues, soit un montant de 64 163,95 \$, taxes incluses, conditionnellement à la remise des documents demandés.

2021-02-031

14. Appui – Démarches de la MRC visant l’acquisition du tréfonds des terrains au Mont-Sainte-Anne

Considérant les responsabilités de la MRC de la Côte-de-Beaupré en matière d’aménagement du territoire et de développement économique;

Considérant la nécessité pour le milieu de protéger les acquis et d’accélérer le développement des infrastructures et la diversification des activités au Mont-Sainte-Anne;

Considérant que la SEPAQ a manifesté son intérêt de se départir de ses propriétés tréfoncières au Mont-Sainte-Anne;

Considérant l’importance stratégique de la destination du Mont-Sainte-Anne pour l’ensemble de la communauté et des acteurs du milieu;

Considérant que la MRC désire collaborer avec l’ensemble des parties prenantes pour le développement concerté et la mise en valeur de cette destination de calibre international pour le bénéfice de l’ensemble de la population;

Considérant l’importance pour la MRC de contribuer à offrir un environnement d’affaires serein et fertile pour l’investissement;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement;

Que la Municipalité de Boischatel appuie les démarches de la MRC visant l’acquisition du tréfonds des terrains au Mont-Sainte-Anne appartenant à la SEPAQ lui permettant ainsi d’assumer pleinement son rôle en termes d’aménagement du territoire et de support au développement socio-économique de la région pour tous les citoyens et au profit des générations futures.

TRAVAUX PUBLICS

2021-02-032

15. Autorisation de dépenses – Matériaux granulaires – Parc des Saphirs

Considérant la volonté de la Municipalité de compléter les travaux d’aménagement au Parc des Saphirs;

Pour ce motif, il est proposé par le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement de procéder à l’achat de matériaux granulaires pour le Parc des Saphirs pour un montant de 10 417,68 \$ taxes incluses à Dénéigement Daniel Lachance Inc.

Cette somme sera prise au règlement d’emprunt numéro 2018-1073 prévu à cet effet.

2021-02-033

16. Autorisation d’appel d’offres – Matériaux granulaires – Projets 2021

Considérant qu’il est nécessaire de procéder à des appels d’offres pour le Service des travaux publics;

Considérant les articles 934 à 936 du Code municipal du Québec, concernant l’adjudication des contrats municipaux par appels d’offres publics ou sur invitation;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d’autoriser le greffier-trésorier adjoint à procéder aux appels d’offres pour les matériaux granulaires en lien avec les projets prévus en 2021.

- 2021-02-034 17. **Mandat services professionnels en génie civil - Projet bâtiment préfabriqué**
Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'acquisition d'un bâtiment préfabriqué pour le service des travaux publics;
Considérant qu'il est nécessaire d'être accompagné par des professionnels en génie civil afin de finaliser ce dossier;
Considérant l'offre de service de ARPO Groupe-Conseil;
Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'autoriser le greffier-trésorier adjoint à mandater la firme ARPO Groupe-Conseil pour la somme estimée de 5 260 \$ plus les taxes.
- 2021-02-035 18. **Mandat services professionnels – Analyses poste de pompage des Émeraudes**
Considérant la nécessité d'analyser la mise à jour du poste de pompage des Émeraudes;
Considérant l'offre de service de SGTR Inc. ;
Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d'autoriser la dépense de 6 300 \$ plus les taxes à l'entreprise SGTR Inc. afin d'analyser la mise à jour du poste de pompage des Émeraudes.
Ce montant sera pris à même l'excédent accumulé non affecté.
- 2021-02-036 19. **Autorisation de dépense – Réparation du moteur camion-citerne**
Considérant les réparations à effectuer sur le camion-citerne des travaux publics;
Considérant l'offre de prix reçu par la compagnie Paré Centre du Camion;
Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'autoriser une dépense ne dépassant pas 20 000 \$ taxes nettes incluses à la compagnie Paré Centre du Camion afin de remplacer et réparer les équipements brisés.
Ces sommes seront prises à même le budget des travaux publics.
- 2021-02-037 20. **Autorisation de dépense — Végétalisation de la briqueterie Citadelle**
Considérant le projet de verdissement et d'embellissement de la carrière de l'ancienne briqueterie Citadelle;
Considérant la demande de prix effectuée par le directeur des travaux publics ;
Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'autoriser une dépense de 20 298 \$ plus les taxes, pour les travaux de végétalisation de la carrière de l'ancienne briqueterie Citadelle effectués par l'entreprise Aquabisson.
Cette somme sera prise à même l'excédent accumulé non affecté.
- URBANISME**
- 2021-02-038 21. **Demande de PIIA**
Considérant que les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;
-

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'approuver les demandes suivantes, avec les modifications proposées s'il y a lieu;

No résolution CCU	Adresse	Objet de la demande	Modifications
210126-4a	28, rue Bédard	Changement revêtement extérieur	Non
210126-4b	56, rue Bédard	Rénovations entrepôt commercial	Non

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'approuver les demandes susmentionnées, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme tenu le 26 janvier 2021.

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT # 2021-1108

Premier projet de Règlement # 2021-1108 modifiant le règlement de zonage #2014-976 et ses amendements afin de modifier la limite de la zone P3-026 en intégrant le lot 4 209 580 à la zone H1-027

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, chapitre A-19.1 des Lois du Québec, le Conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant qu'avis de motion a été donné par _____ à la séance 1^{er} février 2021 ;

Pour ces motifs, il est proposé par _____ et résolu unanimement ce qui suit :

ARTICLE 1

L'annexe I, intitulée « **PLAN DE ZONAGE** », est modifiée de la façon suivante :

- La limite de la zone P3-026 est modifiée en intégrant le lot 4 209 580 à même la zone H1-027, le tout tel que montré ci-dessous.

Plan de zonage AVANT modification



Plan de zonage APRÈS modification



ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

- 2021-02-039 **22. Avis de motion pour l'adoption du Règlement # 2021-1108 modifiant le règlement de zonage #2014-976 et ses amendements afin de modifier la limite de la zone P3-026 en intégrant le lot 4 209 580 à la zone H1-027**

Avis de motion est, par les présentes, donné par la conseillère Natasha Desbiens qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le *Règlement # 2021-1108 modifiant le règlement de zonage #2014-976 et ses amendements afin de modifier la limite de la zone P3-026 en intégrant le lot 4 209 580 à la zone H1-027.*

- 2021-02-040 **23. Adoption du premier projet de Règlement # 2021-1108 modifiant le règlement de zonage #2014-976 et ses amendements afin de modifier la limite de la zone P3-026 en intégrant le lot 4 209 580 à la zone H1-027**

Il est proposé par la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'adopter le premier projet de *Règlement # 2021-1108 modifiant le règlement de zonage #2014-976 et ses amendements afin de modifier la limite de la zone P3-026 en intégrant le lot 4 209 580 à la zone H1-027.*

PROJET DE RÈGLEMENT # 2021-1109

Projet de Règlement # 2021-1109 modifiant le règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements d'urbanisme numéro 2014-975 afin d'abroger les dispositions relatives à la tarification des autorisations, permis et certificats

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, chapitre A-19.1 des Lois du Québec, le Conseil municipal peut modifier son règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements d'urbanisme;

Considérant qu'il est souhaitable d'inclure les tarifs relatifs aux autorisations, permis et certificats à même le règlement général de tarification de la Municipalité;

Considérant qu'avis de motion a été donné par _____ à la séance du _____ 2021 ;

Pour ces motifs, il est proposé par _____ et résolu unanimement ce qui suit :

ARTICLE 1

L'article 19 intitulé « TARIFICATION DES PERMIS ET DES CERTIFICATS » est remplacé par le suivant :

« 19. TARIFICATION DES PERMIS ET DES CERTIFICATS »

La tarification relative aux permis et aux certificats est prescrite au Règlement ayant pour objet d'établir la tarification de différents services municipaux numéro 2017-1035 et ses amendements.

Les dispositions suivantes sont applicables à toute demande de permis ou de certificat :

1° *l'acquittement des droits n'engage pas la Municipalité quant à l'approbation du plan, du projet ou de l'usage visé par la demande;*

2° *lorsque des travaux ou des modifications nécessitant un permis ou un certificat ont débutés ou sont exécutés avant l'obtention du permis ou du certificat requis, les tarifs relatifs aux permis et certificats sont doublés;*

3° *Tous les tarifs relatifs aux permis et certificats sont non remboursables.»*

ARTICLE 2

Le chapitre 7 intitulé « TARIFICATION », incluant les articles 94 à 101 inclusivement, est abrogé.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

- 2021-02-041 24. **Avis de motion pour l'adoption du Règlement # 2021-1109 modifiant le règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements d'urbanisme numéro 2014-975 afin d'abroger les dispositions relatives à la tarification des autorisations, permis et certificats**

Avis de motion est, par les présentes, donné par le conseiller Michel Cauchon qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement # 2021-1109 modifiant le règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements d'urbanisme numéro 2014-975 afin d'abroger les dispositions relatives à la tarification des autorisations, permis et certificats.

- 2021-02-042 25. **Adoption du projet de Règlement # 2021-1109 modifiant le règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements d'urbanisme numéro 2014-975 afin d'abroger les dispositions relatives à la tarification des autorisations, permis et certificats**

Il est proposé par le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'adopter le premier projet de Règlement # 2021-1109 modifiant le règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements d'urbanisme numéro 2014-975 afin d'abroger les dispositions relatives à la tarification des autorisations, permis et certificats.

- 2021-02-043 26. **Acceptation provisoire de la phase 4B du développement résidentiel « Havre Boischatel »**

Considérant que les travaux d'infrastructure de la phase 4B du développement résidentiel « Havre Boischatel » sont complétés ;

Considérant la recommandation de la firme Génio, experts-conseils en date du 15 janvier 2021;

Considérant qu'il est nécessaire d'avoir cette acceptation de la part de la firme d'ingénierie afin de commencer à émettre des permis de construction dans ce secteur;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'accepter la réception provisoire des travaux et de plus, d'autoriser le Service de l'urbanisme à émettre les permis de construction pour la phase 4B du développement résidentiel « Havre Boischatel ».

2021-02-044

27. **Acceptation finale de la phase 1 du développement résidentiel « Havre Boischatel »**

Considérant que les travaux de construction de rues et d'autres ouvrages de la phase 1 du développement résidentiel « Havre Boischatel » sont complétés;

Considérant la recommandation de monsieur Jérôme Gourde, ingénieur, de la firme Génio experts-conseils pour l'acceptation définitive des travaux en date du 29 octobre 2020;

Considérant qu'il est nécessaire de municipaliser les rues du développement résidentiel « Havre Boischatel »;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'autoriser le maire et le greffier-trésorier adjoint, à signer l'acte notarié de l'acquisition des sections des rues de la Randonnée, de l'Escalade, des Mélèzes et du chemin des Mas ainsi que des ouvrages de gestion des eaux pluviales, à être préparé par Me David Small, notaire.

2021-02-045

28. **Renouvellement de mandats des membres du Comité consultatif d'urbanisme**

Considérant la nécessité de renouveler les mandats des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

Pour ce motif, il est proposé par le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement de procéder au renouvellement de mandats de monsieur Raynald Letarte comme président, de madame Anne-Marie Turgeon et de messieurs, Benoit Hottote, David Desloges comme membres du CCU pour une période de deux (2) ans.

Il est également proposé par l'ensemble des membres du conseil et résolu unanimement de présenter une motion de félicitations aux membres du Comité consultatif d'urbanisme pour leur excellent travail lors de leur dernier mandat.

LOISIRS

2021-02-046

29. **Embauche temporaire**

Considérant le départ de la coordonnatrice des loisirs et de la culture;

Considérant les besoins urgents du service des loisirs et de la culture pour effectuer le suivi de différents dossiers et assurer le respect de certains échéanciers;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement de procéder à l'embauche de Monsieur Antoine Barrette comme coordonnateur aux loisirs et à la culture afin d'effectuer la

transition avec l'embauche du prochain titulaire du poste et d'autoriser le directeur général à signer le contrat.

DIVERS

30. Période de questions :

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Aucune question

De la part de l'assistance :

- Aucune question

La période de questions a débuté à 20h19 et s'est terminée à 20h19.

2021-02-047

31. Levée de l'assemblée

Il est proposé par la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 20h20.

ASSISTANCE : 0 personne

Benoit Bouchard
Maire

Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».